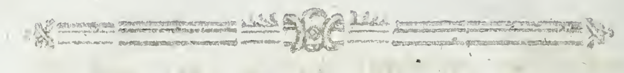
SERVICE
FAIT
A L'ATTAQUE ET PRISE
DE LA BASTILLE,



A PARIS,

Chez { BRUNET, Libraire, place du Théâtre Italien, & à l'entrée de la Salle de l'Aſſemblée Nationale.
DESENNE, Libraire, au Palais-Royal.

1789.



SERVICE

FAIT

A L'ATTAQUE ET PRISE

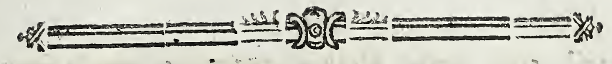
DE LA BASTILLE,

Et autre pour la cause commune, par le sieur CHOLAT, *marchand de vin, rue des Noyers, au coin de celle des Lavandiers.*

Le 14 Juillet 1789.

LE sieur Cholat fit, le 14 juillet à onze heures du matin, rencontre dans la rue Saint-Antoine d'un carrosse qu'une petite escorte bourgeoise conduisoit à l'hôtel-de-ville; présumant que le particulier qui étoit dans ce carrosse étoit le prince de Conti, & s'étant apperçu que les portières en étoient abandonnées, il s'en saisit d'une, & dit à une autre personne de s'emparer de l'autre, afin que le soi-disant prince de Conti ne leur échappât pas. Arrivé à la ville, l'on fit paroître ledit particulier devant les prévôt des marchands, auquel il déclara qu'il n'étoit pas le prince de Conti; il se trouva dans son carrosse une cassette remplie d'or & d'argent, pesant environ 40 livres, & un paquet, couvert d'une

A



SERVICE FAIT A L'ATTAQUE ET PRISE DE LA BASTILLE,

Et autre pour la cauſe commune, par le ſieur CHOLAT, *marchand de vin, rue des Noyers, au coin de celle des Lavandiers.*

Le 14 Juillet 1789

LE ſieur Cholat fit, le 14 juillet à huit heures du matin, rencontre dans la rue Saint-Antoine d'un carroſſe qu'une petite eſcorte bourgeoiſe conduiſoit à l'hôtel-de-ville; préſumant que le particulier qui étoit dans ce carroſſe étoit le prince de Conti, & s'étant apperçu que les portieres en étoient abandonnées, il s'en ſaiſit d'une, & dit à une autre perſonne de s'emparer de l'autre, afin que le ſoi-diſant prince de Conti ne leur échappât pas. Arrivé à la ville, l'on fit paroître ledit parciculier devant les prévôt des marchands, auquel il déclara qu'il n'étoit pas le prince de Conti; il ſe trouva dans ſon carroſſe une caſſette remplie d'or & d'argent, peſant environ 40 livres, & un paquet, couvert d'une

toile cirée verte, plein d'argenterie, que le ſieur Cholat monta à l'hôtel-de-ville.

Le ſieur Cholat, après avoir été deux heures de garde auprès dudit particulier, vit arriver à la ville pluſieurs diſtricts qui demandoient des armes & de la poudre: adreſſant alors la parole au prévôt des marchands, il lui dit: monſieur, nous vous demandons des armes & de la poudre, ainſi que moi qui ſuis du diſtrict de Saint-Etienne-du-Mont; nous n'avons point de fuſils. Le prévôt des marchands répondit: meſſieurs, j'ai envoyé aux Invalides & à la Baſtille en députation; le curé de Saint-Paul eſt un des députés; voici, dit-il, la réponſe du gouverneur de la Baſtille. « Tout ce qui eſt » en mon pouvoir eſt au ſervice de la ville, » pourvu, toutefois qu'on reſpecte mes ponts. » Le roi m'a donné une forteresse à garder, je » la défendrai. » Le ſieur Cholat lui répondit: on nous donnera donc des armes & de la poudre? il répéta: vous avez entendu ſa réponſe. Le ſieur Cholat ſortit à l'inſtant, en diſant: allons à la Baſtille, elle eſt à nous, nous y aurons des armes & de la poudre; ce qu'il répéta dans la cour & ſur les marches de la ville, & fut avec un nombre de 150 perſonnes à la Baſtille: mais, ſurpris de ce que l'on tiroit du fort de la Baſtille ſur le peuple, il prit le parti de retourner à la ville avec ceux qui l'acom-

pagnoient pour y prendre des canons, afin de se venger de cette insulte.

Le sieur Cholat, sur les onze heures du matin, avoit vu sortir du fort de la Bastille, par la porte de fer, donnant dans l'avenue du jardin de l'arsenal, le sieur Clouet, directeur des poudres, qui étoit en robe-de-chambre & accompagné d'un autre particulier : chemin faisant, ils rencontrerent le directeur des poudres, botté & monté sur un bon cheval ; tout le monde le prenoit pour le commandant de la Bastille. Le sieur Cholat le saisit au collet du côté gauche, & lui dit de rendre son épée ; ce qu'il fit en disant que l'on se trompoit, qu'il n'étoit point le commandant ; à quoi le sieur Cholat lui répliqua : pourquoi vous sauvez-vous ? ce ne peut-être que pour aller chercher du renfort. (Tout le monde crioit : coupons-lui le cou, mais le sieur Cholat lui sauva la vie en exposant la sienne). Ils prirent deux pieces de canon, dont une grosse & une argentée, provenant du garde-meuble du roi. Arrivés à la rue des trois Pistolets, près de l'égout des Célestins, on vouloit conduire les canons à la rue Saint-Antoine, ce à quoi il s'est fortement opposé en disant qu'on eût à le suivre.

On fit l'observation au sieur Cholat qu'il y avoit un corp-de-garde d'invalides dans la cour

des princes, à quoi il fit réponse, je suis à votre tête, & courut aussi-tôt au corp-de-garde, dit aux troupes invalides qui s'y trouverent : sortez d'ici, traîtres à la nation, & rendez les armes, il est tems, à quoi ils répondirent qu'ils ne demandoient pas mieux. Le sieur Cholat leur dit de fermer le corp-de-garde & devenir avec lui, & il se fit conduire par l'un des invalides au magasin à poudre, où étant arrivé il en fit enfoncer la premiere porte par un homme armé d'un merlin : aussi-tôt il parut un homme qui leur dit de ne pas laisser entrer le monde, crainte du feu, & qui leur distribua à l'instant la poudre de deux magasins.

Le sieur Cholat ayant ensuite placé les deux pieces de canon dans la grande avenue de l'arsenal, du côté gauche, au bout du mur entre le premier arbre, comme l'endroit le plus favorable pour battre une éminence, s'apperçut qu'il y avoit sur la cour à gauche, du côté du premier pont, plusieurs corps de cheminées près de la sainte-barde, dans lesquelles le premier coup de canon a fait une forte breche; ayant tiré quatre coups de canon, on a arboré pavillon sur notre batterie en face de la grande avenue où plusieurs personnes faisoient jouer la petite piece de canon. Alors le sieur Cholat dit : messieurs, la Bastille est à nous, on nous arbore pavillon :

mais un jeune homme qui obſervoit de derriere un arbre, dit : ne vous y fiez pas, c'eſt pour la troiſieme fois.

En conſéquence de cet avis, le ſieur Cholat voulut placer la piece de canon de l'autre côté de l'arbre pour en tirer un ſervice plus avantageux ; & ce fut en la reculant que le nommé Baron, dit la Giroflée, ſoldat au régiment de Provence, à préſent du diſtrict de Saint-Germain-l'Auxerrois, eut les doigts du pied gauche écraſés ſous une des roues de l'affût. Le ſieur Cholat lui mit un linge ſur ſa plaie, & lui dit d'aller ſe faire panſer. Mais ce brave & courageux ſoldat lui dit : « non, mon officier, je ne vous quitterai qu'à la mort, » & il continua de charger le canon un pied nu & l'autre chauſſé.

Un autre malheureux voulant mettre le feu au canon avec un morceau de planche, ne s'étant pas retiré aſſez promptement, le contre coup le culbuta ſur l'affût, il reſta cinq minutes ſans connoiſſance, & fut bleſſé à la main.

d'Après que le fort eut arboré le pavillon, on tita encore quatre coup de canon; le feu ceſſant, nous ſommes entrés par une porte de fer qui communiquoit dans la premiere cour; quoique l'endroit fût en feu, le ſieur Cholar couvrant ſa figure de ſes deux mains, parvint à travers le feu, dans cette premiere cour dans laquelle il

defcendit par un petit perron le long d'un petit bâtiment adoffé aux cuifines, pour voir fi le pont étoit baiffé; ayant vu qu'il étoit levé, il fit amener le petit canon & le plaça vis-à-vis du fecond pont.

Il obferva qu'il n'y avoit dans ladite cour que deux cadavres, l'un à droite vis-à-vis du fecond pont, qui avoit la bouche ouverte, & l'autre qui étoit entre les deux portes du premier pont, & une voiture de fumier qui brûloit à côté du corp-de-garde des invalides, contre le mur près de la porte pour aller au fecond pont.

Les troupes du fort voyant que l'on fe préparoit à charger le canon, firent baiffer le pont; alors le fieur Cholat fit obferver de mettre les verroux du pont, & mit lui-même celui de la droite. Les bourgeois & les grenadiers des gardes-françoifes foncerent dans le fort, & firent trois décharges de fufil en entrant dans la cour; ce qui porta la terreur dans le fort, tua & bleffa plufieurs perfonnes.

Le fieur Cholat vole de fuite à la falle du confeil qu'il connoiffoit, ainfi que le gouverneur. En approchant de cette falle, & vis-à-vis d'un efcalier à droite, il apperçut le gouverneur; il s'en faifit (en préfence de deux grenadiers qui fe trouverent en face de lui, & d'un bourgeois

nommé Hullin, qui étoit à sa droite, & un autre particulier qui étoit derriere lui). Le prenant à l'estomac il lui dit : arrête traître à la patrie, à quoi ce gouverneur répondit qu'il se trompoit, ce qu'il répéta trois fois; mais le sieur Cholat lui répliqua qu'il le connoissoit bien; ceux qui étoient auprès du sieur Cholat lui dirent de prendre garde de ne pas se tromper; il les assura qu'il ne se trompoit pas, que ce gouverneur devoit le connoître.

Le sieur Cholat examinant si son prisonnier avoit une épée, vit qu'il n'en avoit point, & qu'il tiroit de la poche de sa culotte un poignard large de près de deux doigts, affilé des deux côtés, & se le présentoit pour se défaire. Il lui dit: vous n'aurez pas l'honneur de vous tuer; voulant lui arrêter le poignet, (c'est dans ce moment que le sieur Cholat en reçut une légere blessure au troisieme doigt de la main droite, & ce n'est pas une canne à dard, comme le prétendent nombre de personnes) il dit à un garde-françoise de lui ôter son poignard, ce qu'il fit. C'est lorsqu'il tenoit à la gauche par le collet ce gouverneur, & que M. Hulin le tenoit à la droite, & d'autres bourgeois le tenoient derriere par son habit, qu'un bourgeois lui lança un coup d'épée à l'épaule droite, quoiqu'ils se fussent fortement opposés à ce qu'on le maltraitât,

& le ſortirent de la Baſtille avec beaucoup de peine au milieu de la foule du monde qui étoit ſurvenu.

Au premier pont le ſieur Cholat tomba ſur une charpente de la porte où il falloit paſſer, qui étoit au moins de deux pieds de haut, & ne parvint à paſſer qu'à l'aide d'un particulier qui le ſouleva par derriere, & chacun s'entraida de même pour paſſer. Etant parvenu dans la cour des Invalides ſous la troiſieme croiſée, avant que d'être ſous le paſſage, ſortant dans la rue Saint-Antoine, on arracha à ce gouverneur la bourſe de ſes cheveux; ce qui lui fit faire un cri perçant; ſon chapeau reſta ſous le paſſage, & tout le monde lui arrachoit les cheveux, & lui donnoit des coups, dont le ſieur Cholat en reçut une grande partie; & s'il eſt parvenu, ainſi que ceux qui le tenoient, à lui ſauver la vie juſqu'à l'hôtel-de-ville, c'eſt en expoſant la ſienne, car le peule tomboit deſſus, en diſant: coupons le cou à ce traître.

Le ſieur Cholat a conduit ce gouverneur une grande partie du chemin; mais étant à jeun & les forces lui manquant, & ne lui permettant pas d'aller juſqu'à l'hôtel-de-ville, il dit à une autre perſonne de s'en ſaiſir, parce qu'il ſe trouvoit mal.

Le ſieur Cholat, après avoir repris ſes ſens,

ſe rendit à l'hôtel-de-ville, à l'effet de faire dreſſer procè-verbal de ce qui venoit d'être fait de ſa part & de celle de ſes compatriotes: mais on venoit de couper la tête au gouverneur de la Baſtille ſon priſonnier, ainſi qu'au prévôt des marchands.

Le ſieur Cholat reſta à l'hôtel-de-ville juſqu'à neuf heures du ſoir dans l'intention d'y faire ſa déclaration : s'étant adreſſé à M. le marquis de la Salle, qui lui dit qu'étant ſeul, tout le monde l'ayant abandonné, il ne pouvoit recevoir aucune déclaration, & le ſieur Cholat fut ſurpris que M. de la Salle ignoroit en ce moment la mort tragique du prévôt des marchands.

Le lendemain, 15 juillet, le ſieur Cholat fut à l'hôtel-de-ville; & au moment qu'il y entra, on vint y donner avis que les troupes étoient ſorties dans la nuit du champ de Mars. Il fut alors décidé de s'y rendre, à l'effet de s'emparer des bagages & chevaux qui pourroient s'y trouver.

Le ſieur Cholat & pluſieurs autres ſe rendirent au camp où ils ne trouverent qu'une foible garde qui ne s'oppoſa à rien. Ils trouverent dans les écuries quarante chevaux mourant de faim, ils allerent chercher du foin; leur donnerent à manger, les ſellerent, & ſe ſont enſuite occupés une partie de la journée à ployer les bagages

& équipages pour les mener à l'hôtel-de-ville.

Ils eurent dans le cour de la journée deux fausses alertes, ils se mirent sous les armes, & reconnurent que c'étoit des patrouilles bourgeoises.

Ils conduisirent les équipages à l'hôtel-de-ville, où ils apprirent que les députés étoient au palais royal & venoient à l'hôtel-de-ville. Sur cet avis, ils allerent au palais-royal au nombre de 45 bourgeois & quelque dragons, avec tout le cortége de chevaux, & accompagnerent les députés à l'hôtel-de-ville, & à Notre-Dame.

Le sieur Cholat fut retenu à Notre-Dame, par M. Macé du Coteau, commandant du district de Saint-Etienne-du-Mont, qui lui dit qu'il falloit une personne connue pour porter une lettre au roi, qu'il ne pouvoit mieux s'adresser qu'à lui, & le conduisit à l'archevêché, où le sieur Cholat resta jusqu'à dix heures du soir, que l'on vint lui dire que M. de la Rochefoucault, qui retournoit à Versailles, se chargeoit de porter la lettre ce que lui confirma M. le marquis de la Fayette auquel il demanda à parler, & il lui observa qu'il avoit un cheval de gragon qu'il tenoit du camp; & attendu qu'il étoit onze heures du soir, il lui fit donner par M. le marquis de la Salle un certificat.

Copie du présent mémoire a été remise entre

les mains de M. Duverrier, secrétaire du comité, le 16 juillet.

Le 19 juillet M. le marquis de la Salle fit dire au sieur Cholat d'amener le cheval à la ville, & d'y apporter l'épée du directeur des poudres.

Le sieur Cholat se présenta à l'hôtel-de-ville, au bureau de la guerre, & dit à M. le marquis de la Salle qu'il avoit amené le cheval, & lui présenta l'épée. M. le marquis de la Salle, dit au sieur Cholat : M. Clouet est reconnu innocent, il faut lui rendre son épée. Le sieur Cholat lui observa que c'étoit au comité qu'il désiroit la remettre ; que, cependant si l'on vouloit lui en donner une décharge motivée de la maniere dont il tenoit cette épée, qu'elle lui seroit remise ; elle lui fut faite à l'instant. M. le marquis de la Salle, lui dit qu'il n'y avoit rien de décidé pour le cheval, qu'il pouvoit le remmener chez lui, & lui donna à cet effet un nouveau certificat, qui laisse à sa garde le cheval.

Le sieur Cholat s'est servi du cheval pour aller à douze lieues de Paris, au-devant du sieur Berthier intendant de la généralité de Paris, ainsi qu'à la rencontre de M. Necker, où il a été commandé d'aller ; il l'a accompagné à l'hôtel-de-ville, & en suite conduit à son hôtel à Versailles.

Le ſieur Cholat fut enſuite ordonné par les repréſentans de la commune, de ſe rendre aux portes de Montmartre, où il a reſté ſans déſemparer, depuis le vingt-neuf août juſqu'au quatre ſeptembre dernier.

Il fut encore, en vertu des ordres de la commune & de M. le commandant général, en détachement à cheval dans le département de Monthlery, où il eſt reſté treize jours, & fut enſuite deux jours en ordonnance pour les ſubſiſtances.

Il a ſuivi les drapeaux des volontaires de la Baſtille à Verſailles, ainſi que le tout eſt atteſté par les certificats dont le ſieur Cholat eſt muni.

Le ſieur Cholat a été autoriſé le cinq mars dernier, par le comité de police de l'hôtel-de-ville, de vendre le cheval laiſſé à ſa garde, & tenu de rendre compte du prix de la vente d'icelui.

COPIE DES CERTIFICATS.

Laiſſer paſſer librement M. Cholat, qui enmene avec lui un cheval pour le conduire chez lui, & le rendre à ſa deſtination ; à Paris ce quinze juillet mil ſept cent quatre-vingt-neuf. *Signé* le marquis DE LA SALLE, commandant en chef les troupes.

Laiſſer paſſer le ſieur Cholat, qui reconduit chez lui, ſous ſa garde & d'après ſa déclaration, un cheval de dragon.

A l'hôtel-de-ville, le dix-neuf juillet mil cept cent quatre-vingt-neuf. *Signé* le marquis DE LA SALLE.

Je soussigné, régisseur général des poudres & salpêtres, reconnois que le sieur Cholat, marchand de vin, à la dresse ci-dessus, ayant fait sa déclaration au bureau de la ville, qu'il étoit propriétaire de mon épée, à lui remise mardi dernier, jour auquel j'ai été arrêté par méprise; la multitude dans la rue Saint-Antoine, m'ayant supposé le gouverneur de la Bastille, m'a remis ladite épée en présence de M. le marquis de la Salle, commandant général de la milice nationale, en foi de quoi je lui ai délivré le présent reçu.

A l'hôtel-de-ville, le dix-neuf juillet mil cept quatre-vingt-neuf. *Signé* CLOUET.

Le sieur Cholat, marchand de vin, rue des Noyers, près celle des Lavandiers, ayant servi en qualité de volontaire de la Bastille, depuis le vingt-neuf août au matin jusqu'au quatre septembre, aux portes de Montmartre, de l'ordre des représentans de la commune, sans désemparer; MM. les commissaires de la Bastille, prierent MM. du district de le décharger des gardes bourgeoises & d'observer pour lui, qu'il ne peut être assujettis à deux services pour la même cause; cinq septembre mil sept cent quatre-vingt-neuf. *Signé* DE LA GREY.

Le ſieur Cholat, volontaire de la Baſtille, du diſtrict de Saint-Etienne-du-Mont, ayant reſté pendant treize jours avec ſon cheval, en détachement, dans le département de Monthlery, ſous les ordres de la commune & du commandant général; ayant depuis été deux jours en ordonnance pour les ſubſiſtances, ayant ſuivi les drapeaux des volontaires de la Baſtille à Verſailles; a rempli tous ſes devoirs de citoyen zélé.

A Paris ce quinze octobre mil cept cent quatre-vingt-neuf. *Signé* DE LA GREY, conſeiller adminiſtrateur & commiſſaire de guerre.

Nous, bas-officiers de la compagnie de Monſini, ci-devant détachés à la Baſtille, certifions que le ſieur Cholat, marchand de vin, demeurant rue des Noyers, au coin de celle des Lavandiers, à la reddition de la Baſtille, le quatorze juillet dernier, eſt entré un des premiers dans la cour du château par le petit pont, & a arrêté le gouverneur; qu'il l'a conduit hors de la forteresse en lui déclarant qu'il le conſtituoit ſon priſonnier, pour le conduire à l'hôtel-de-ville, & eſt ſorti dans le même inſtant; ce que nous certifions véritable, à Paris ce vingt novembre mil ſept cent quatre-vingt-neuf. *Signé* Laverdure caporal, Lenoble caporal, Lanneron, Ferrand & Guyot, de Fleville, maréchal-de-logis.

FIN.